

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Ellis: Certainement.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Voulez-vous sincèrement savoir quel était le député dont je parlais?

M. Ellis: Vous le savez maintenant. Vous ne le saviez pas alors.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je le savais alors, parce que je citais un extrait de ses observations, qui se trouve à la page 543 du hansard. Lorsqu'un député déclare à la Chambre qu'une proposition accorde trop peu et vient trop tard, qu'elle est non seulement insuffisante, mais stupide, j'imagine que ces mots sont comparables au mot "inutile" et que ce député s'oppose à la mesure législative.

M. Ellis: Eh bien, monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons tous, j'en suis sûr, qu'entre-temps le ministre ait découvert de quel député il s'agissait, parce que, s'il faut en croire la page 1635 du hansard du 27 novembre, il ne le savait certainement pas.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je pose la question de privilège. J'aimerais signaler à l'honorable député que je savais exactement à ce moment-là de qui il s'agissait. J'ai cité ses observations extraites du hansard et tout ce que je voulais à ce moment-là, c'était de lui éviter de l'embarras en présence de ses collègues.

M. Ellis: Je pense que l'honorable député aurait préféré être nommé parce que, ayant fait cette déclaration, je suis sûr qu'il aurait été parfaitement en mesure de la prouver.

Au début de ses observations, le ministre a parlé de l'entreprise privée dans ma propre ville de Regina et, de quelque façon obscure, il a tâché de relier cela à la question des pipe-lines. L'honorable député de Saskatoon, qui, comme moi, prête depuis des années l'oreille à des discours du genre de ceux de l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) et d'autres membres du parti libéral de la Saskatchewan et qui se rend compte du ridicule évident de ces accusations, devrait être trop avisé pour répéter ces sottises à la Chambre.

Il est bien libre de penser que toutes les petites entreprises devraient faire l'objet d'une enquête et de s'opposer à la façon dont les affaires s'exercent dans notre pays, mais je lui rappelle que, quand il s'agit de pipe-lines, il s'agit avant tout d'un monopole. Par sa nature même, un pipe-line constitue un monopole. En outre, quand il s'agit de la *Trans-Canada Pipe Lines*, il s'agit d'un monopole établi au moyen de deniers publics et

je crois qu'il n'y a absolument pas d'analogie entre une entreprise commerciale ordinaire, qu'il s'agisse d'un cinéma, d'une épicerie ou de tout autre genre de petite entreprise commerciale, et un monopole public ou un monopole établi au moyen de deniers publics.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'honorable député me permettrait-il une question? Voudrait-il faire croire à la Chambre qu'une entreprise commerciale de \$150,000,—qu'il s'agisse d'un cinéma ou d'une épicerie,—est une petite entreprise?

M. Ellis: Le ministre ne s'attend vraiment pas, je pense, à jeter l'émoi parmi les députés à propos d'une pratique qu'ils savent normale dans toutes les entreprises commerciales de notre pays et, en qualité de protagoniste de l'entreprise privée, le ministre devrait être le dernier à prétendre que l'homme d'affaires dont l'activité s'exerce dans le domaine des amusements ou du commerce en général peut de quelque façon être comparé à M. Tanner, M. Coates, M. Murchison, M. McMahon et d'autres que son propre chef a qualifiés d'aventuriers.

Quand on parle, comme on l'a fait, de calomnies à l'endroit des membres de la commission royale, je crois que les députés ministériels devraient expliquer sur quoi le premier ministre actuel se fondait en 1956 pour traiter messieurs Tanner et Coates d'aventuriers.

L'honorable député possédait apparemment assez de preuves pour étayer son jugement et je pense que le fait d'avoir consigné au compte rendu les relations d'affaires de certains messieurs ne constitue pas de la part de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) une attaque ou une calomnie. Si les députés qui siègent en face veulent tenir pour une calomnie le fait de consigner au compte rendu les liens d'affaires d'un homme, à mon avis, c'est prêter une très mauvaise réputation aux hommes d'affaires de notre pays. J'ai dit cela parce que tout ce que l'honorable député de Rosetown-Biggar s'est contenté de faire a été d'exposer les relations d'affaires de ces deux messieurs afin de montrer qu'ils peuvent difficilement être impartiaux.

J'ai dit tantôt que le ministre avait parlé des pipe-lines dans ma propre province et je demande maintenant au ministre s'il n'est pas vrai que, exception faite du pipe-line transcanadien qui, bien entendu, est interprovincial, la construction de tous les pipe-lines en Saskatchewan, à l'exception de la canalisation principale, ressortit à la société d'énergie de la Saskatchewan et que nous faisons dans cette province exactement ce que nous voulons que fasse le gouvernement du Canada.